



## Mesures financières de soutien Wallonie

### Dans ce document

Factures d'eau

Financement des entreprises wallonnes

### Factures d'eau

Pour les entreprises wallonnes qui éprouvent des difficultés à payer leur facture d'eau à temps, le paiement peut être échelonné sur simple demande auprès de la Société wallonne des eaux (SWDE).

### Financement des entreprises wallonnes

- **SRIW, SOGEPa GROUP, SOWALFIN** et **Invests**: toutes les échéances tombant au 31 mars 2020 ont été automatiquement gelées, et les prêts ont été prolongés. Pour les échéances tombant en avril 2020, pour l'instant, c'est au cas par cas et après examen du dossier qu'une décision est prise.
- **SOWALFIN** (Société Wallonne de Financement et de Garantie des Petites et Moyennes Entreprises (PME)) va permettre de maintenir ou d'augmenter les liquidités disponibles des PME grâce à:
  - L'octroi de garanties à concurrence de 50 % sur les lignes de crédit existantes, (octroyées par les banques initialement sans garantie de la SOWALFIN), avec un maximum de 500.000 EUR;
  - L'octroi de garanties à concurrence de 75 % sur les accroissements de lignes de crédit (Banques - Invests);
  - L'octroi de garanties à concurrence de 75 % sur de nouvelles lignes de crédit (Banques - Invests). A cette fin, il peut être pris contact avec votre banque ou avec l'une des banques partenaires de SOWALFIN.
- Les mesures suivantes ont été prises par la **SOGEPa** (fonds d'investissement pour la promotion du développement économique et social en Wallonie) et **Wallonie Santé** (sa filiale qui s'occupe du financement des organisations de soins, des institutions pour personnes âgées, des maisons de soins, des structures pour handicapés, des services et centres de santé mentale reconnus):
  - Octroi de prêts équivalents aux prêts octroyés par les banques (principe 1:1) pour faire face aux échéances court terme;
  - Garanties publiques des prêts bancaires à concurrence de 75 %;
  - Pour les besoins urgents de trésorerie des entreprises, des prêts sans contrepartie privée pour un montant maximal de 200.000 EUR avec une franchise de remboursement de 1 an et un taux d'intérêt fixe de 2 %.
- **SRIW** (Société Régionale d'Investissement de Wallonie) prévoit:
  - Une extension du mécanisme de garantie GELIGAR, un système de garantie en faveur d'entreprises ne répondant pas à la définition de PME, via la garantie des lignes de crédit court terme existantes.
  - Octroi de garanties pour les accroissements de lignes de crédit court terme accordés aux entreprises pour les aider à passer cette période de crise.



- **SOFINEX** (Société Wallonne de Financement de l'Exportation et de l'Internationalisation des entreprises wallonnes) va permettre de maintenir ou d'augmenter les liquidités disponibles de toutes les entreprises exportatrices (PME et Grandes Entreprises) grâce à:
  - L'octroi d'une garantie à concurrence de maximum 50 % sur des lignes de crédit existantes (octroyées par les banques initialement sans garantie de la SOFINEX) avec un maximum de garantie de 500.000 EUR.
  - L'octroi d'une garantie à concurrence de maximum 75 % sur des accroissements de lignes de crédit avec un maximum de garantie de 1,5M EUR (PME) et 2,5M EUR (G.E.).
  - L'octroi d'une garantie à concurrence de maximum 75 % sur de nouvelles lignes de crédit avec un maximum de garantie de 1,5M EUR (PME) et 2,5M EUR (G.E.).
- Les **Invests wallons**, fonds d'investissement et de financement (issus d'un partenariat public-privé), peuvent également apporter des solutions financières aux entreprises rencontrant des problèmes de trésorerie, via plusieurs types de produits financiers:
  - Contact rapproché avec les entreprises de leurs portefeuilles afin d'évaluer leur situation financière à court et moyen terme et aide dans le passage de cette crise via des restructurations de crédits et moratoires.
  - Mise à disposition de produits financiers également à des entreprises qui ne sont pas encore en portefeuille, visant à soutenir les investissements mais également octroyer des liquidités.
  - Soutenir et accompagner financièrement les projets innovants liés à la lutte contre le COVID-19 et à l'approvisionnement de matériel (masques, gels, kit de dépistage, ...).
- Le prêt 'ricochet' à destination des PME et indépendants en difficulté de trésorerie d'un montant de 45.000 EUR maximum et à un taux favorable. Ce prêt de 45.000 EUR est réalisable par la combinaison d'une garantie de la SOWALFIN à concurrence de maximum 75 % sur un crédit envisagé d'un montant maximum de 30.000 EUR et d'un prêt subordonné SOWALFIN d'un montant maximum de 15.000 EUR à un taux de 0 %.
- Prêt de trésorerie d'urgence via le **fonds d'investissement St'art** pour les entreprises culturelles.

Le lancement d'un prêt d'urgence a été approuvé par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) pour la trésorerie des entreprises de la culture et de la créativité dont le siège social est situé en Wallonie ou à Bruxelles. Les secteurs d'activité visés sont ceux qui ont comme objet principal la création, le développement, la production, la reproduction, la promotion, la diffusion ou la commercialisation de biens, de services et d'activités qui ont un contenu culturel, artistique et/ou patrimonial.

Ce prêt serait disponible durant une période de 6 mois à partir du 26 mars 2020, avec une possibilité de renouvellement de 6 mois, pour un montant de 20.000 EUR à 100.000 EUR avec un taux d'intérêt fixe de 2 %. Une analyse individualisée sera effectuée afin de vérifier la capacité de remboursement mais également, que les autres mesures de soutien (fédérales, régionales, communautaires) ont bien été activées.

Les entreprises concernées pourront également demander l'octroi d'un moratoire sur les prêts en cours (intérêts et capital).

D'autres décisions ont également été prises par le Gouvernement de la FWB pour aider les secteurs fragilisés tel que le monde culturel qui bénéficiera de différentes mesures, avec notamment une attention particulière pour la rémunération des prestataires finaux (techniciens, artistes, ...).

#### Lien vers le site:

<https://www.1890.be/article/coronavirus-quelles-mesures-pour-leconomie-et-lemploi-en-wallonie>

<http://www.start-invest.be/-Pret-tresorerie-d-urgence-?lang=fr>

Combating  
COVID-19 with  
resilience



[www.deloitte.com/  
COVID-19](http://www.deloitte.com/COVID-19)

# Deloitte.

Deloitte refers to one or more of Deloitte Touche Tohmatsu Limited ("DTTL"), its global network of member firms, and their related entities (collectively, the "Deloitte organisation"). DTTL (also referred to as "Deloitte Global") and each of its member firms and related entities are legally separate and independent entities, which cannot obligate or bind each other in respect of third parties. DTTL and each DTTL member firm and related entity is liable only for its own acts and omissions, and not those of each other. DTTL does not provide services to clients. Please see [www.deloitte.com/about](http://www.deloitte.com/about) to learn more.

Deloitte is a leading global provider of audit and assurance, consulting, financial advisory, risk advisory, tax and related services. Our global network of member firms and related entities in more than 150 countries and territories (collectively, the "Deloitte organisation") serves four out of five Fortune Global 500® companies. Learn how Deloitte's approximately 312,000 people make an impact that matters at [www.deloitte.com](http://www.deloitte.com).

This communication contains general information only, and none of Deloitte Touche Tohmatsu Limited ("DTTL"), its global network of member firms or their related entities (collectively, the "Deloitte organisation") is, by means of this communication, rendering professional advice or services. Before making any decision or taking any action that may affect your finances or your business, you should consult a qualified professional adviser.

© 2020. For information, contact Deloitte Accountancy. Designed and produced by the Creative Studio at Deloitte, Belgium